

**Accueil à la garderie ALAE de Valflaunès
des enfants inscrits à l'Ecole de tennis des Lauriers
Année scolaire 2016-2017**

A la demande des parents dont les enfants sont inscrits à l'Ecole de tennis de l'association « Les Lauriers » à Valflaunès le **lundi ou le jeudi de 15h à 16h ou de 16h à 17h**, le service de garderie de l'ALAE de Valflaunès peut accueillir ces enfants avant et/ou après leur cours de tennis sous certaines conditions :

- Cet accueil est réservé aux enfants scolarisés à l'école de Valflaunès et inscrits à l'ALAE de Valflaunès.
- Les parents doivent informer le matin le personnel de l'ALAE de la participation de leur enfant au cours de tennis, de l'heure de sa sortie et de l'heure de son retour éventuel à l'ALAE après ce cours.
- Dès sa sortie de l'ALAE, l'enfant est sous la responsabilité du professeur de tennis, jusqu'à son retour éventuel et sa remise au personnel de l'ALAE, dans l'enceinte de l'ALAE.
- Le transfert à pied et l'accompagnement de l'enfant de l'ALAE au terrain de tennis et du terrain de tennis à l'ALAE sont sous la responsabilité du professeur de tennis.
- L'enfant n'est pris en charge par le personnel de l'ALAE et sous sa responsabilité que durant sa présence effective dans la structure de l'ALAE. L'heure de sortie et l'heure d'arrivée de l'enfant à l'ALAE seront inscrites sur le cahier de présence par le personnel de l'ALAE.
- Les parents doivent récupérer leur enfant avant la fermeture de l'ALAE à 18h30 au plus tard.

Les parents désirant bénéficier de cet aménagement de la garderie doivent remettre ce document au personnel de l'ALAE après avoir rempli, daté, et signé le cadre ci-dessous :

Nom et prénom de l'enfant :

Monsieur et/ou Madame (nom et prénom du ou des parents ou du représentant légal en charge de l'enfant) :
.....

certifie(nt) avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de leur enfant par l'ALAE de Valflaunès avant et/ou après le cours de tennis, spécifiées dans le présent document, et s'engage(nt) à les respecter.

Il(s) autorise(nt) le professeur de tennis des Lauriers à récupérer leur enfant (cocher l'option choisie) :

- le lundi à 15h à l'école de Valflaunès pour l'emmener au tennis
- le lundi à 16h à la garderie ALAE pour l'emmener au tennis
- le jeudi à 15h à l'école de Valflaunès pour l'emmener au tennis
- le jeudi à 16h à la garderie ALAE pour l'emmener au tennis

et à le ramener (cocher l'option choisie) :

- le lundi à 16h à l'ALAE à la fin du cours de tennis
- le lundi à 17h à l'ALAE à la fin du cours de tennis
- le jeudi à 16h à l'ALAE à la fin du cours de tennis
- le jeudi à 17h à l'ALAE à la fin du cours de tennis
- à ne pas le ramener à l'ALAE (les parents s'engagent à récupérer eux-mêmes leur enfant au tennis à la fin du cours à 16h ou à 17h)

Date :

Visa du ou des parents: